



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL63_2024-BF

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°63/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : B - Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Transport

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris BS 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	736 484,87	1 889 252,30	-1 152 767,43	-1 243 066,67	-2 395 834,10
Fonctionnement	10 107 896,42	9 773 984,11	333 912,31	1 841 399,07	2 175 311,38
Total	10 844 381,29	11 663 236,41	-818 855,12	598 332,40	-220 522,72

Le compte administratif pour le budget annexe Transport pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 10 844 381,29 € ;
- En dépenses : 11 663 236,41 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 10,8 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 10,1 M€ et sont constituées du Versement Transport pour un montant de 3,78 M€ (chapitre 73), la participation de la Région pour 5,1 M€, ainsi que les recettes liées aux transports de voyageur pour 349,1 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement atteignent 736,5 K€. Elles comprennent quant à elles, l'affectation de résultat de l'année 2022 pour 730,2 K€

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 6,2 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 11,6 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 9,8 M€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 7,6 M€, dont 7,24 M€ pour le contrat de délégation de service public. Les frais de personnel pour 2022 s'élèvent à 564,4 K€. Ils intègrent le personnel relatif au service transport ainsi que les personnels des services transverses. Des subventions sont également versées aux communes pour la mobilité douce 545,7 K€ (chapitre 65). Le reversement de l'excédent vers le budget principal pour permettre le financement des travaux de la RN 580 pour un montant de 1,01 M€. (Chapitre 67). Le

remboursement des intérêts d'emprunt pour 75,3 K€ (chapitre 66) et les dépenses réelles d'exploitation de cette section.

La dotation aux amortissements pour 6,2 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement) contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 1,9 M€. Elles sont constituées par les travaux menés dans le cadre des PEM de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit pour 1,7 M€, ainsi que l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du PEM de Pont Saint-Esprit pour 10 K€, la billettique liée à la convention de transfert de la compétence transport pour 46,4 K€ (chapitre 20) et divers investissements (4,8 K€, principalement informatique et mobiliers). Le remboursement du capital de la dette pour 80 K€ (chapitre 16) complète la section d'investissement.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 220 522,72€ est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 2 395 834,10€
- Résultat de fonctionnement : 2 175 311,38 €

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2023 d'un montant de 3 032 000 € en recettes et 1 856 683,25 € en dépenses, un besoin de financement de 1 220 517,35 € est constaté.

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe Transport est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Transport, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **08 JUIL. 2024**



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°63.2024 du 24 juin 2024, page 3

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL63_2024-BF

08/07/2024